

218C0083
FR0010908533-FS0022

11 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 janvier 2018, la société Select Equity Group, L.P.¹ (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, à cette date, 12 120 013 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 10 janvier 2018, 13 440 431 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,71% du capital et 5,58% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 236 123 066 actions représentant 241 722 408, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 235 403 240 actions représentant 240 999 002 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.